



DÉFENDRE LES DROITS HUMAINS

18 propositions pour agir

AMNESTY
INTERNATIONAL



AMNESTY
INTERNATIONAL





MODALITÉS D'ACTION

INFORMER - PROMOUVOIR

- 1 ♦ Relayer des informations sur les droits humains
- 2 ♦ Diffuser nos supports publicitaires
- 3 ♦ Organiser une vente de produits

DÉFENDRE DES PERSONNES

- 4 ♦ Participer aux appels proposés par *La Chronique*
- 5 ♦ Intégrer le réseau des Actions Urgentes
- 6 ♦ Porter un dossier d'intervention

OFFRIR SES COMPÉTENCES

- 7 ♦ Proposer ses compétences à nos équipes
- 8 ♦ Créer une structure locale

SENSIBILISER ET FAIRE AGIR

- 9 ♦ Signer et faire signer des pétitions
- 10 ♦ Lutter contre la désinformation en ligne
- 11 ♦ Participer activement à des manifestations
- 12 ♦ Organiser une action publique
- 13 ♦ Organiser une conférence ou une projection-débat
- 14 ♦ Organiser une exposition
- 15 ♦ Tenir un stand ou une table de presse

FAIRE DU PLAIDOYER

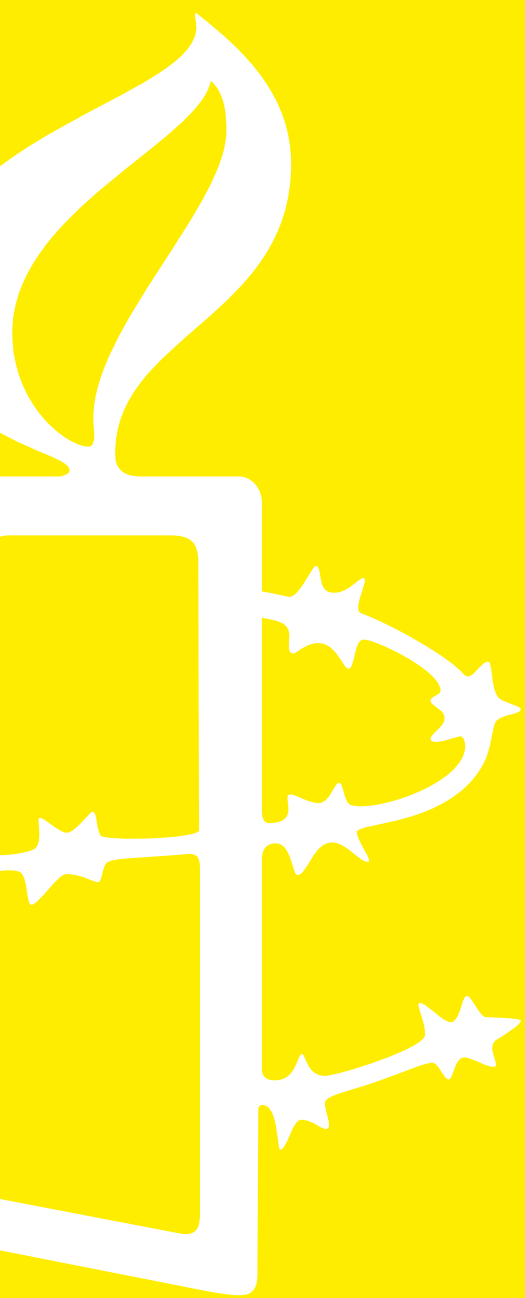
- 16 ♦ Mener des actions de plaidoyer

ACCOMPAGNER DES PERSONNES

- 17 ♦ Aider des personnes en demande d'asile

SENSIBILISER ET ÉDUCUER

- 18 ♦ Éduquer aux droits humains





1

RELAYER DES INFORMATIONS SUR LES DROITS HUMAINS

INFORMER - PROMOUVOIR

© Amnesty International France

Une de nos principales missions est d'**alerter l'opinion publique, les médias, les acteurs publics et les citoyens** sur des violations des droits humains. En **relayant nos messages et positions**, vous participez à ce travail d'alerte et insufflez l'envie d'agir à nos côtés.

Chaque jour, nous publions des informations, tirées d'enquêtes de terrain, qui dénoncent les violations des droits humains commises dans le monde.

Ces informations se déclinent **sous diverses formes** : brochures, tracts, rapports, publications sur notre site *amnesty.fr* et sur les réseaux sociaux, communiqués de presse... Il s'agit ici de **relayer par tous les moyens possibles** ces informations dans son entourage.





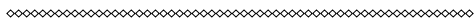
2 DIFFUSER NOS SUPPORTS PUBLICITAIRES

INFORMER - PROMOUVOIR

© Capa

Par la diffusion d'une vidéo au cinéma, d'un spot à la radio ou d'une affiche dans la rue, il est possible de capter l'attention du grand public et de le **sensibiliser à nos combats**.

Au niveau national, nous négocions avec les grandes régies publicitaires de l'espace pour pouvoir communiquer. **Des possibilités de diffusion au niveau local existent également.** Les cinémas indépendants, les radios locales ou les municipalités ont souvent des espaces publicitaires qu'ils sont ravis d'offrir à des associations comme la nôtre. C'est pourquoi il est intéressant de les démarcher pour qu'ils apportent de la visibilité à nos messages.



Nous disposons de **nombreux outils de communication** qui peuvent être mis en valeur localement. Une campagne de communication institutionnelle **«Vous avez le pouvoir d'agir»** déclinée en films publicitaires, spots radio, brochures et affiches, est d'ailleurs exploitable en toute occasion.





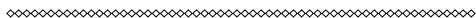
3

ORGANISER UNE VENTE DE PRODUITS

INFORMER - PROMOUVOIR

© PM Ledoux

Organiser une vente de produits est un moyen de contribuer à la fois à la **promotion** et au **soutien financier de notre association**. En effet, nous sommes indépendants de tout financement institutionnel. C'est ce qui nous donne la force de dénoncer **en toute impartialité** les violations des droits humains, quels qu'en soient les responsables.



Publié deux fois par an, notre **catalogue de soutien** propose plus de 150 produits utiles, solidaires et toujours fabriqués selon les valeurs que nous défendons. Ils peuvent être **commandés et revendus**.

Vous y trouverez des idées qui permettent de faire plaisir ou de se faire plaisir, tout en affichant son **engagement militant**. Nos produits sont donc souvent plébiscités. Ils sont faciles à vendre en de nombreuses occasions: apéro solidaire à domicile ou sur votre lieu de travail, festivités locales, marchés, brocantes...



TÉMOIGNAGE

« Avec mon groupe, nous ne sommes pas très doués en matière de commerce, mais nous avons décidé, à l'occasion de brocantes ou de marchés de Noël, de pallier notre faiblesse en montrant notre engagement. Et ça a marché ! »

Jackie, militante.

ÉTAPES CLÉS

- 1 **◆ Sélectionner et commander, avec le groupe local proche de chez vous**, les produits du catalogue que vous souhaitez vendre.
- 2 **◆ Définir un lieu** que vous pouvez investir et demander les autorisations nécessaires.
- 3 **◆ Faire la promotion de votre initiative** et réfléchir aux personnes que vous pouvez inviter.
- 4 **◆ Réaliser la vente des produits, en lien avec le groupe local et lui reverser la marge obtenue** pour lui permettre de financer ses activités en faveur des droits humains.
- 5 **◆ Proposer aux personnes qui le souhaitent, de revendre également nos produits.** Pour cela, vous pouvez leur distribuer les catalogues de soutien en y indiquant les coordonnées du groupe local le plus proche.

CONSEILS

Prenez contact avec le groupe local proche de chez vous, pour commander les produits et ainsi pouvoir bénéficier d'un tarif réduit via le site dédié groupes.boutique.amnesty.fr



contact : notoriete@amnesty.fr

ALBERT WOODFOX
ÉTATS-UNIS

Emprisonné injustement
pendant 45 ans,
libéré grâce à vous



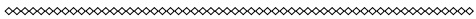
« TRANSMETTEZ
MES REMERCIEMENTS
ET MA GRATITUDE
À TOUTES CELLES ET CEUX
QUI ONT ÉCRIT POUR MOI.
LEURS LETTRES
ONT FAIT LA
DIFFÉRENCE. »

4

PARTICIPER AUX APPELS PROPOSÉS PAR LA CHRONIQUE DÉFENDRE DES PERSONNES

© Capa

Les « appels mondiaux » sont **un volet très important** de notre action. Ils concernent des situations individuelles de personnes en danger pour lesquelles nous appelons à **une mobilisation de masse**, grâce à des actions relayées par toutes les sections d'Amnesty International dans le monde. Plus de 50 ans d'expérience ont montré que pour ces personnes en danger, **chaque action de soutien compte**.



Chaque mois, **3 lettres type ou actions de soutien** sont présentées dans notre magazine *La Chronique*.

Ces appels mondiaux sont choisis parmi des milliers lorsqu'il apparaît que **la situation peut s'améliorer rapidement** si l'on fait connaître le sort des victimes et que l'on génère un volume important de courriers en leur faveur.





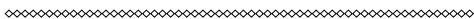
5

INTÉGRER LE RÉSEAU DES ACTIONS URGENTES

DÉFENDRE DES PERSONNES

© Amnesty International

Depuis plus de 40 ans, le **réseau des Actions Urgentes** établit une **passerelle entre les personnes victimes de violations de leurs droits et les citoyens du monde entier prêts à les défendre**. Ce système efficace permet d'**alerter et d'intervenir rapidement** lorsque l'intégrité physique ou la vie d'une personne ou d'un groupe sont **menacées de manière imminente**: arrestations arbitraires, risques de torture, d'exécutions, de disparitions ou d'expulsions forcées.



Dès qu'une menace est connue, les membres du réseau sont alertés et **écrivent massivement aux autorités responsables**. Le réseau reçoit entre une à trois Actions Urgentes par mois, composées d'un descriptif de la situation et des demandes à formuler. Les milliers de lettres envoyées aux autorités ciblées leur signifient que **la situation de la victime est suivie au niveau international**. Ce réseau est une **arme de dissuasion massive** pour empêcher les violations ou en prévenir de nouvelles.

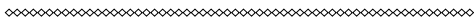




6 PORTER UN DOSSIER D'INTERVENTION DÉFENDRE DES PERSONNES

© Raúl García Pereira / Amnesty International

Un dossier d'intervention vise à exercer **une pression modeste mais continue sur les autorités** d'un pays en faveur d'une personne ou d'un groupe de personnes en danger. Il s'agit d'obtenir des **améliorations de la situation**, d'apporter un **soutien moral pour briser l'isolement** et de mettre en lumière **d'autres personnes vivant la même situation**. Cette forme d'action montre aux autorités que notre action contre l'injustice et l'impunité des États est **constante et inébranlable**.



C'est un **combat de longue haleine** testant notre endurance, mais **essentiel pour les personnes en danger**.

Suivre un dossier d'intervention permet d'**entretenir des liens directs avec les personnes** défendues ou leur famille, mais également **avec d'autres associations en France** ou à l'étranger pour échanger des informations ou mener des actions communes.



◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇ EXEMPLES D' ACTIONS MENÉES ◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

- Envoi à la famille de cartes signées collectivement ;
- interpellation régulière des autorités du pays ou des parlementaires membres du groupe d'amitié du pays à l'Assemblée ;
- adaptation d'une pièce de théâtre sur le dossier porté.

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇ ÉTAPES CLÉS ◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

- 1 **◇ Devenir membre et se former.**
- 2 **◇ Nous envoyer un mail (contact ci-dessous) et rejoindre un dossier d'intervention**, en fonction des besoins immédiats.
- 3 **◇ Entrer en contact avec d'autres personnes ou des structures locales** qui suivent le même dossier et dont les coordonnées vous auront été transmises.
- 4 **◇ Organiser des actions de solidarité et d'interpellation** autour de la situation de la personne en danger: courriers aux autorités, recherche de soutiens de personnalités locales...
- 5 **◇ Échanger régulièrement** avec la personne de notre secrétariat national à Paris en charge du dossier d'intervention et de votre accompagnement.

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇ CONSEILS ◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

Pour que vos messages aient une plus grande portée, n'hésitez pas à prendre contact avec les médias locaux.



**contact : protégeonslespersonnes@amnesty.fr
pour vous former : formation@amnesty.fr**



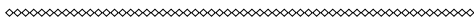
7

PROPOSER SES COMPÉTENCES À NOS ÉQUIPES

OFFRIR SES COMPÉTENCES

© Christophe Meireis

Offrir ses compétences à notre association, c'est permettre à l'une de nos équipes de **développer et renforcer son savoir-faire** en faveur de la défense et de la promotion des droits humains. C'est également **rejoindre un mouvement qui accorde une place particulière aux personnes qui s'y engagent**, en leur confiant des responsabilités et activités qui lui sont indispensables.



Vous êtes photographe, peintre, comédien, expert d'une thématique, graphiste, community manager, dessinateur, réalisateur, comptable ou bien formateur, et vous avez **un peu de temps à offrir.**

Vous disposez d'une compétence qui peut être mobilisée **dans le cadre d'un projet spécifique et ponctuel**, ou encore de manière plus régulière au sein d'une équipe.

Votre savoir-faire est précieux pour nous, et les besoins sont nombreux.



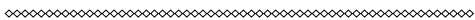


8

CRÉER UNE STRUCTURE LOCALE OFFRIR SES COMPÉTENCES

© Amnesty International

Créer une structure locale, c'est **vouloir transformer son indignation en action**, au plus près de son lieu de vie. C'est **partager avec d'autres** la même volonté de défendre et de protéger les droits humains. Les membres d'une structure locale **sensibilisent le grand public** en organisant des débats et des événements, **relaient nos actualités** dans les médias... Ils **mobilisent les citoyens** en proposant des pétitions à signer et des actions à mener lors des grandes campagnes portées par notre mouvement.



Aujourd'hui, nous sommes présents dans **plus de 200 villes en France**. Cet ancrage local se traduit de 3 façons :

- les **groupes locaux**, constitués en association loi 1901 et composés des membres d'Amnesty ;
- les **cercles d'action** qui reposent sur la coordination de plusieurs personnes par un membre d'Amnesty seulement ;
- les **antennes jeunes**, pour les 15-25 ans, destinées à agir sur leurs lieux d'étude.



◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇ EXEMPLES D' ACTIONS MENÉES ◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

- Près d'une centaine d'antennes jeunes sont lancées chaque année par des membres de moins de 25 ans ;
- Amnesty France compte près de 400 structures locales partout en France.

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇ ÉTAPES CLÉS ◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

- 1 ◇ **Être membre** à jour de sa cotisation.
- 2 ◇ **Réunir au moins deux personnes** autour de soi pour créer la structure.
- 3 ◇ Prendre contact avec **l'équipe au Secrétariat national en charge de la mobilisation des militants.**
- 4 ◇ En fonction de vos envies et besoins, une **proposition de structure** vous est faite.
- 5 ◇ Une **convention de création** est signée.
- 6 ◇ L'équipe en charge de la mobilisation vous accompagne au démarrage.

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇ CONSEILS ◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

Avant de vous lancer dans cette belle aventure humaine, assurez-vous qu'il n'existe pas déjà une structure locale près de chez vous.

Pour vous en assurer : [amnesty.fr/pres-de-chez-vous](https://www.amnesty.fr/pres-de-chez-vous)



contact : mobilisation@amnesty.fr



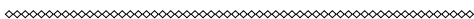
9

SIGNER ET FAIRE SIGNER DES PÉTITIONS

SENSIBILISER ET FAIRE AGIR

© Pierre Huault

La signature de pétitions est le **moyen d'action le plus rapide**. En quelques minutes, vous manifestez votre indignation et adressez un message aux personnes pouvant faire reculer les violations des droits humains. Cette action est **efficace**: plus vous faites signer de personnes autour de vous, plus notre **capacité de pression** sur les responsables augmente et avec elle, notre chance de faire cesser ces violations.



Une pétition peut **interpeller les autorités** sur la situation d'une personne, mais elle vise bien souvent à **dénoncer une situation plus globale pour demander une évolution de politique ou de législation**. En signant massivement, nous construisons une **force collective puissante** pour signifier aux responsables des violations que nous les observons et qu'ils doivent **cesser leurs agissements**.

Des pétitions sont disponibles **sur papier ou en ligne**, accompagnées d'une description des situations défendues.



TÉMOIGNAGE

« Quand on arrive à faire libérer les gens, c'est le top du top, mais beaucoup de prisonniers d'opinion nous disent que, grâce à la pétition, leurs conditions de détention se sont améliorées ou que les gardiens ne les harcèlent plus. »

Jean-Michel, militant.

ÉTAPES CLÉS

1 ♦ Signer les pétitions en ligne et les relayer auprès de son entourage par mail ou sur les réseaux sociaux.

2 ♦ Présenter les pétitions disponibles **en version papier sur son lieu de travail, dans sa salle de sport, dans son quartier ou encore au cours d'un apéritif entre amis**, pour faire signer un maximum de personnes.

3 ♦ Renvoyer les pétitions papier signées au **Secrétariat national** qui les collecte, comptabilise les signatures et les remet ensuite aux autorités concernées, dans le pays ou par le biais de leurs représentations diplomatiques.

CONSEILS

Pour les pétitions papier, rapprochez-vous de la structure locale la plus proche de chez vous qui pourra vous en fournir :

[amnesty.fr/pres-de-chez-vous](https://www.amnesty.fr/pres-de-chez-vous)



[amnesty.fr/petitions](https://www.amnesty.fr/petitions)



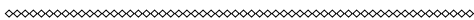
10

LUTTER CONTRE LA DÉSINFORMATION EN LIGNE

SENSIBILISER ET FAIRE AGIR

© placeit.net

Partout sur les réseaux sociaux, les *trolls* font **régner la désinformation** en répandant des idées fausses ou caricaturales sur nos combats. S'il s'avère difficile de convaincre les *trolls* de l'intérêt de nos actions, de nombreuses personnes qui les lisent peuvent se trouver déstabilisées par leurs argumentaires. **Il est donc essentiel d'agir.** La lutte contre la désinformation en ligne consiste à la fois à **rendre nos positions et nos actions plus visibles** mais aussi à **contrecarrer des propos inexacts ou dangereux.**



Entre vigilance et rétablissement des faits, cette action nécessite de **rester toujours en alerte** sur les sites d'information et les réseaux sociaux. Cette mission peut être complétée par un **appel à l'action** ou tout au moins à la **réflexion.**

Cette action demande peu de temps et peut être menée partout via son Smartphone ou devant son ordinateur.





11

PARTICIPER ACTIVEMENT À DES MANIFESTATIONS

SENSIBILISER ET FAIRE AGIR

© Pierre-Yves Brunaud

En contribuant à **l'organisation d'une manifestation** vous participez activement à la défense des droits humains. Vous permettez à notre mouvement d'**accroître son influence** sur les responsables des violations des droits humains. **Manifester et inciter d'autres personnes à le faire** participent à replacer la défense des droits humains **dans l'espace public**.



Plus nombreuses sont les personnes qui participent aux manifestations, plus grandes sont les chances, pour le message porté, d'être entendu : **l'objectif premier étant le changement de la situation dénoncée.**

Pour connaître les **manifestations et événements organisés partout en France**, rendez-vous sur notre site amnesty.fr ou inscrivez-vous à notre newsletter. Vous pourrez alors contacter les structures locales organisatrices et **apporter votre contribution** en les rejoignant.



TÉMOIGNAGE

« Plus il y a de monde, plus on sent qu'on représente une force. C'est important de porter le message d'Amnesty haut et fort. C'est aussi un moment important dans lequel on sent le mouvement, c'est le moment de faire bloc ensemble, de montrer sa cohésion. Et on repart d'autant plus motivés. »

Viviane, militante.

ÉTAPES CLÉS

- 1 ♦ Définir l'**objectif et les messages** portés par la manifestation.
- 2 ♦ Définir la date, l'heure de début et de fin ainsi que le parcours de la manifestation.
- 3 ♦ Désigner des personnes **pour la sécurité, les prises de parole auprès des médias et des autorités, les photos et vidéos.**
- 4 ♦ Faire **la promotion de l'évènement** auprès des alliés associatifs, réseaux sociaux et presse locale, mais aussi de votre entourage.
- 5 ♦ Réserver **du matériel de visibilité.**
- 6 ♦ Obtenir toutes les **autorisations légales nécessaires** en contactant notre service juridique.

CONSEILS

Les messages portés pendant la manifestation doivent bien sûr être ceux d'Amnesty.

Rapprochez-vous d'une structure locale avec laquelle il sera possible de porter votre projet.

Rendez-vous ici : [amnesty.fr/pres-de-chez-vous](https://www.amnesty.fr/pres-de-chez-vous)



contact : mobilisation@amnesty.fr



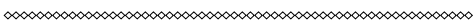
12

ORGANISER UNE ACTION PUBLIQUE

SENSIBILISER ET FAIRE AGIR

© Christophe Meireis

Cette forme d'action est le **cœur du militantisme** pour notre mouvement et permet d'inciter le public à agir. Nous appelons souvent à mener des **actions publiques coordonnées et simultanées sur tout le territoire**, dans le cadre de l'une de nos campagnes ou l'un de nos temps forts. La **convergence des mobilisations** sur un sujet à un moment précis est l'une des forces du mouvement.



La défense des droits humains n'est pas synonyme d'austérité, elle peut aussi être célébrée par des actions très diverses: action rond-point, flash mob, chaîne humaine, happening, théâtre de rue, sit in, rassemblement, illuminations, défis sportifs, die in, concerts, concours de slam... Les formes d'actions publiques que vous pouvez organiser n'ont pour **seules limites que votre imagination** et la légalité du dispositif que vous souhaitez mettre en place. **Toute initiative est un réel soutien** pour accroître la visibilité d'Amnesty et sensibiliser le public.





13

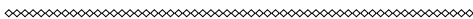
ORGANISER UNE CONFÉRENCE OU UNE PROJECTION-DÉBAT

SENSIBILISER ET FAIRE AGIR

© Laurent Hini

Les conférences ou projections-débats sont d'excellentes occasions pour **mettre la lumière sur une thématique et faire naître des échanges entre citoyens.**

C'est grâce à ces **moments partagés** que les personnes peuvent **s'informer et réfléchir** sur les thématiques que nous défendons. Ces rencontres mobilisent **le collectif** et peuvent permettre de **donner envie à d'autres personnes de s'engager.**



Nous soutenons **de nombreux films et documentaires** et fournissons des dossiers d'accompagnement pour l'organisation d'une projection-débat. Les supports vidéo sont de bons moyens pour porter auprès du public des sujets parfois complexes.





14

ORGANISER UNE EXPOSITION

SENSIBILISER ET FAIRE AGIR

© Laurent Hini

Organiser une exposition permet de rendre visibles les thématiques et les campagnes portées par le mouvement. Nos expositions ont une véritable **visée pédagogique** et peuvent **faire naître discussions et débats**. **Les expositions** – parce que visuelles – **sont souvent très percutantes**. Elles interpellent les citoyens, contribuent à une **prise de conscience** et font naître **l'envie d'agir**.



Vous pouvez organiser une exposition au sein d'établissements scolaires, de lieux associatifs, d'espaces municipaux dédiés, de bibliothèques ou encore sur votre lieu de travail.

Des **livrets pédagogiques** vous sont également fournis afin de vous permettre d'approfondir la thématique.



TÉMOIGNAGE

« Suite à une exposition que nous avons tenue dans un centre social, plusieurs jeunes ont voulu s'engager à nos côtés et nous ont donné leurs mails. Nous leur avons d'ores et déjà proposé une action. Des élèves ont même, depuis, lancé un petit journal, dans lequel ils reviennent sur l'exposition. Mission accomplie! »

Mounira, militante.

ÉTAPES CLÉS

- 1 **◆ Maîtriser la thématique de l'exposition** présentée.
- 2 **◆ Choisir et réserver l'exposition**, dans l'espace réservé aux membres. de notre site
- 3 **◆ Rechercher un lieu** où l'exposition pourra se tenir.
- 4 **◆ Faire la promotion de l'évènement**: les réseaux sociaux ainsi que les réseaux locaux sont de bons outils de communication.
- 5 **◆ Accompagner**, si besoin, **le public** autour des différents panneaux de l'exposition pour fournir des explications.

CONSEILS

Pendant l'exposition, organisez un point pour l'accueil du public, un stand d'information ainsi qu'un évènement convivial pour le vernissage ou la clôture de l'exposition.

Par ailleurs, n'hésitez pas à vous rapprocher d'une structure locale pour la mise en place de votre exposition. Rendez-vous ici :

amnesty.fr/pres-de-chez-vous



contact : mobilisation@amnesty.fr



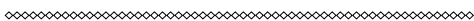
15

TENIR UN STAND OU UNE TABLE DE PRESSE

SENSIBILISER ET FAIRE AGIR

© Pierre-Yves Brunaud

Tenir un stand ou une table de presse durant un évènement nous permet de porter nos messages et de **gagner en visibilité**. Les actions que nous défendons peuvent ainsi se retrouver dans différents types de lieux et toucher une **population très diversifiée**. La tenue d'un stand ou d'une table de presse est également une opportunité assez simple pour **proposer au public d'agir** en faveur de personnes en danger.



Avec des amis ou avec les membres d'une structure locale, vous pouvez tenir des stands dans des lieux passants très variés : marchés, places publiques, forums associatifs, festivals, évènements sportifs ou culturels, mairies, centres commerciaux, centres d'animation... **À l'aide du matériel que nous mettons à votre disposition** et d'une **équipe soudée**, vous réalisez une expérience très enrichissante faite de rencontres et permettez **à chacun d'agir**.





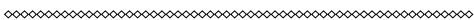
16

MENER DES ACTIONS DE PLAIDOYER

FAIRE DU PLAIDOYER

© Amnesty International

Pour **sensibiliser et faire pression** sur les décideurs et les acteurs économiques, les actions de plaidoyer sont indispensables. Le plaidoyer consiste à instaurer un **dialogue permanent, constructif mais sans complaisance** avec eux. Il vise à **argumenter** en faveur de nos messages, et amener les décideurs à **protéger les droits humains**. Le plaidoyer permet d'**influencer** la mise en œuvre de politiques et pratiques **en faisant pression** sur les autorités de l'État, les institutions et les acteurs économiques.



Nos membres sont souvent appelés à **mener des actions de plaidoyer auprès de leurs élus locaux** dans le cadre des campagnes du mouvement ou à l'occasion d'un débat sur une loi. En y participant, vous contribuez au **renforcement de nos capacités d'influence** sur l'ensemble du territoire.

Seul ou en groupe, et en concertation étroite avec notre secrétariat national, vous avez le pouvoir d'agir pour interpeller vos élus en faveur des droits humains.



◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇ EXEMPLES D' ACTIONS MENÉES ◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

- Se saisir de la sortie de notre rapport annuel pour solliciter un entretien avec ses élus locaux ou ses parlementaires ;
- interpellier ses élus locaux ou ses parlementaires dans le cadre d'un débat sur un projet de loi (en réactivité avec une actualité), de manière coordonnée avec les actions de plaidoyer menées au niveau national.

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇ ÉTAPES CLÉS ◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

- 1 **◆ Devenir membre et se former.**
- 2 **◆** Bien identifier ses interlocuteurs (les élus et leurs équipes, les acteurs économiques...).
- 3 **◆ Maîtriser le sujet :** porter un message clair et qui réponde aux rôles et capacités d'intervention des décideurs auxquels on s'adresse.
- 4 **◆** Dans un premier temps, prendre contact par courrier ou email.
- 5 **◆** Au-delà du courrier, le **rendez-vous en face à face** est indispensable pour nouer des relations de confiance avec vos interlocuteurs.

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇ CONSEILS ◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

Dans la rédaction de vos courriers, veillez à respecter le format et les usages de l'administration française, tout en restant clair, complet, concis, convaincant, correct et courtois.



contact : mobilisation@amnesty.fr
pour vous former : formation @amnesty.fr



AMNESTY
INTERNATIONAL



18

ÉDUCER
AUX DROITS HUMAINS
SENSIBILISER ET ÉDUCER

© Pierre-Yves Brunaud

É lément fondamental des modalités d'intervention d'Amnesty International, l'Éducation aux droits humains (EDH) a pour objectif d'éveiller les consciences et de clarifier des notions clés autour des droits humains.

C'est un véritable levier pour rendre chacun capable d'agir pour défendre ses droits et ceux d'autrui, les faire respecter et ainsi favoriser une culture des droits humains.



Nous bénéficions des agréments de l'Éducation nationale et de l'Éducation populaire, jeunesse et sports pour mener des actions d'éducation qui visent à faire évoluer les comportements.

Les actions d'EDH peuvent être menées au sein de tout lieu propice aux échanges : établissements scolaires, centres de loisirs, médiathèques, maisons de quartier, centres sociaux, cinémas, cafés, centres de détention, hôpitaux, lieux d'accueil et d'insertion.



TÉMOIGNAGE

« J'ai eu l'impression d'avoir vraiment permis aux élèves du lycée professionnel où on intervenait de s'interroger sur leurs propres certitudes, et de leur avoir donné une vision différente de l'actualité. On sent qu'on est utiles et ça donne envie de faire d'autres interventions ! »

Louise, militante

ÉTAPES CLÉS

- 1 ♦ **Devenir membre et se former.**
- 2 ♦ Se saisir des **documents pédagogiques** sur [amnesty.fr/education](https://www.amnesty.fr/education).
- 3 ♦ **Prendre contact avec l'enseignant ou l'éducateur** pour proposer et définir avec cette personne une action d'EDH.
- 4 ♦ Travailler, à partir du contexte de l'intervention, sur le sujet en proposant **une trame** et **un format** (débat, atelier interactif, jeu de rôle).
- 5 ♦ Définir les **horaires** et la **durée** de l'intervention.
- 6 ♦ S'assurer de la **disponibilité du matériel technique nécessaire**.
- 7 ♦ **Faire un bilan** avec l'enseignant ou l'éducateur et proposer **d'autres actions possibles**.

CONSEILS

Les actions d'EDH nécessitent d'être rigoureusement préparées, tant sur le fond que sur la forme. Des étapes sont à respecter quand on propose d'intervenir dans une structure d'éducation formelle ou non formelle.



contact : education@amnesty.fr
pour vous former : formation@amnesty.fr

RESSOURCES

- ◆ **Amnesty.fr**: Retrouvez toutes les actualités, les pétitions, les rapports, l'agenda des actions...
- ◆ **La newsletter *L'Hebdo***: Chaque vendredi, l'essentiel de l'actualité des droits humains.
- ◆ **Les réseaux sociaux**: Facebook, Twitter et YouTube.
- ◆ **Les rapports, les documents thématiques, les livres, les BD...** De nombreux produits culturels vous permettent d'aborder nos thématiques.
- ◆ **Les rencontres: conférences, débats, projections, expositions...** Découvrez sur le site ce qui se passe près de chez vous.
- ◆ **Le magazine mensuel *La Chronique* pour obtenir** une information fiable, des outils de réflexion et des actions concrètes à mener pour la défense des droits humains.
- ◆ **L'adhésion à Amnesty International**: Recevez ainsi des informations, des propositions d'actions en faveur des droits humains et participez à la vie démocratique du mouvement.
- ◆ **L'espace réservé aux membres**: Vous pourrez y échanger avec d'autres militants, télécharger ou commander l'ensemble des outils pour accompagner vos actions.
- ◆ **Les structures locales dans toute la France**: Elles vous accueillent partout en France. Pour intégrer une structure locale, retrouvez la plus proche de chez vous sur notre site.
- ◆ **Les formations**: Gratuites et réservées aux membres, elles vous aident à porter au mieux nos combats, en renforçant vos compétences.
- ◆ **Les équipes dédiées au Secrétariat national**: Mobilisation, plaidoyer, éducation aux droits humains, notoriété locale, juridique...
- ◆ **Les ressources matérielles**: Nous mettons à votre disposition du matériel de visibilité, d'action et d'information, dont vous trouverez la liste sur notre site amnesty.fr

